

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2022-128
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 14 décembre 2022

L'An Deux Mille Vingt-deux, le 14 décembre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33	Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Séverine DIRAND. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gerard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Claude STIQUEL. Marie HUGONIOT.
Nbre de membres présents : 22	Armando LOPES quitte la séance pour le vote de ce point.
Nbre de suffrages exprimés : 23	Excusé : 1 Dominique DANGEL. Absents : 9 MM. Mmes Valère NEDEY. Nadine MERCIER. Pierre MOSSINA. Jean-Louis RENGGLI. Claude-Françoise SAUMIER. Stéphanie BOURQUIN. Jean-François HEIL. Saniye AKDEMIR. Omar RABEL. Pouvoir : 1 Mme Dominique DANGEL pouvoir à Philippe GAUTIER

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 7 décembre 2022

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Stéphanie GAUTIER ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 19 octobre 2022 est adopté à L'UNANIMITE des voix présentes et représentées.

AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT DE LA VILLE DE VALENTIGNEY : ACTUALISATION DE L'OPERATION COMPTABLE 0032 « CREATION D'UN POLE D'ENSEIGNEMENT MUSICAL » SUITE DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2022

Attesté de réception en préfecture
025-212505804-20221223-2022-128-DE
Date de réception préfecture : 23/12/2022

.../...

Extrait du registre des délibérations n° 2022-128**AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT DE LA VILLE DE VALENTIGNEY : ACTUALISATION DE L'OPERATION COMPTABLE 0032
« CREATION D'UN POLE D'ENSEIGNEMENT MUSICAL » SUITE DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-3 et R.2311-9 ;

Vu la délibération n° 2022-25 du conseil municipal du 6 avril 2022 portant création d'une autorisation de programme de 900 000 € pour la création d'un pôle d'enseignement musical ;

Considérant la consultation d'entreprises lancée par les services municipaux ;

Considérant que cette consultation s'est avérée infructueuse ;

Vu le contexte économique actuel ;

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE (23 voix Pour, M. LOPES quitte la séance)** des voix présentes et représentées,

-ABONDE le montant de l'autorisation de programme de 200 000 € afin de porter son montant à **1 100 000 €** ;

-MODIFIE la répartition des Crédits de Paiement comme suit :

ANNEES	Montant Autorisation de Programme	Crédits de Paiement suite DM 2	Rappel Crédits de Paiement antérieurs
2022	1 100 000 €	97 500 €	143 500 €
2023	1 100 000 €	1 002 500 €	756 500 €
TOTAL	1 100 000 €	1 100 000 €	900 000 €

-DIT que les dépenses seront équilibrées comme suit :

CM DU 14 DECEMBRE 2022

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20221223-2022-128-DE
Date de réception préfecture : 23/12/2022

Le Maire soussigné certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié ou notifié le 23 DEC. 2022 et dont le représentant de l'Etat a accusé réception le -----.

DESIGNATION	MONTANTS
FCTVA	180 444 €
Subvention notifiée	
Région phase études	11 583 €
Subventions estimées ⁽¹⁾	619 720 €
<i>Etat (DSIL) : 275 000 €</i>	
<i>Département : 137 500 €</i>	
<i>Région phase travaux : 200 000 €</i>	
<i>Certificats d'économie d'énergie : 7 220 €</i>	
Cessions	250 000 €
Autofinancement / Emprunts	38 253 €
TOTAL	1 100 000 €

⁽¹⁾ Les recettes estimées prévisionnelles sont présentées à titre informatif et seront ajustées en fonction de l'engagement des partenaires institutionnels.

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Certifié exécutoire,
Le Maire,**

Philippe GAUTIER.

CM DU 14 DECEMBRE 2022

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié ou notifié le

~~23 DEC. 2022~~ et dont le représentant de l'Etat a accusé réception le -----